

Compte rendu de la réunion Commission d'hygiène et de sécurité

du 05 mai 2009

Monsieur Freund ouvre la séance à 14h00. Les points suivants sont examinés :

1- Le dernier exercice d'évacuation qui a eu lieu le mardi 20 février 2009 au site Verne.

Afin de répondre à l'observation concernant le portail situé route romaine, Mme Hautenschild demandera un devis à une entreprise extérieure pour élargir le portillon des élèves et réaliser un nouveau portail central.

Au site Chappe, Monsieur Bertin rappelle que le signal d'alarme ne fonctionne pas correctement dans une aile du bâtiment, côté bureaux. L'entreprise Chubb devra intervenir rapidement pour réparer. Monsieur Stoffel informe que l'exercice d'évacuation du CFA s'est bien déroulé. Monsieur Freund demande qu'à l'avenir, les exercices d'évacuation fassent l'objet d'un compte rendu séparé pour chacun des trois sites qui sera présenté lors de la prochaine CHS.

2- Les Formations

Une formation aux bonnes règles d'hygiène de 2 journées a été suivie par une dizaine personnes de l'équipe de restauration,

Une formation de premier niveau « habilitation électrique » est dispensée, au chef de cuisine sur 2 jours. Monsieur Freund rappelle que l'armoire électrique de la cuisine ne sera accessible que par les agents habilités, la clé sera rangée dans le bureau du cuisinier. Monsieur Hurstel devra placer une affiche sur la porte de l'armoire : « ACCES AUTORISE AUX SEULES PERSONNES HABILITEES »

Une formation pour le montage des échafaudages a été suivie par 6 ouvriers (EMOP et SERVICE Gal).

Une formation sur l'utilisation des échelles et le travail en hauteur a bénéficié à 2 personnes du service général. Une formation SST a été dispensée à 4 agents. La formation de manipulation aux extincteurs avait été suivie par tous les agents en 2008.

3- Les consignes de sécurité

Mme Hautenschild, en tant qu'ACMO intervient pour présenter les consignes de sécurité à diffuser auprès de tous les agents du service général et éventuellement aux agents de l'EMOP. Une quinzaine de fiches plastifiées sont montrées aux participants. Une note du Proviseur informera les agents de l'obligation de porter les équipements professionnels individuels (EPI) et de se conformer aux consignes qui seront affichées dans les locaux des personnels concernés. L'ACMO veillera à informer personnellement chaque nouvel arrivant.

4- Le Document unique

Des risques personnels concernant les aides de cuisine ont été relevés par M Hurstel pour inclure certains risques non cités tels que « vapeurs, buées, fumées » générateurs de maladies respiratoires. D' autres risques, tels que bruits, stress, sont détaillés pour les aides de cuisine.

Monsieur Bertin demande si les 11 points critiques les plus graves répertoriés dans le bilan ont été corrigés. Mme Hautenschild et Mme Hueber répondent :

-2401 moteurs frigo du bâtiment 4 situé à l'extérieur : devis en cours par EMOP ;

- 2401 massicot de la salle des professeurs bâtiment 7 : retiré de la salle ; à détruire.
- 2100 extincteurs magasin bâtiment 4 et chaufferie bâtiment 1 : devis en cours par IPS ;
- 1575 sécuriser toilettes bâtiment 8 : pose d'une poignée déjà réalisée ;
- 1225 sécuriser l'entrée à droite du bâtiment 8 : pièce commandée.
- 1225 sécuriser la fraiseuse verticale et l'aspirateur à liquide de l'atelier productique Bât.10
- 1029 utiliser les EPI pour la toupie bâtiment 6 de l'EMOP : vérifier présence de l'affichage ;
- 900 sécuriser la scie circulaire du CFA atelier sculpture de pierre : mise hors service demandée par le Proviseur. Contrôler régulièrement le compresseur : travail réalisé.
- 1 225 installer ligne téléphonique pour liaison CFA-Administration : vérifier la pertinence
- 1 775 port des EPI par l'infirmière : celle-ci met des gants mais ne porte pas de blouse.
- 1 225 port des EPI et respect des consignes gestes et postures par le professeur sculpture de pierre : Monsieur Freund rappellera les consignes par une note de service.

Une campagne de mise à jour du document unique sera organisée dès la Rentrée scolaire. Le document unique sera communiqué à chaque unité de travail aux différents professeurs et autres personnels.

Des actions correctives seront effectuées aussitôt ou programmées pour une date précise. Une réunion de mise à jour aura lieu en octobre entre les différents responsables afin de modifier officiellement le document.

Monsieur Freund demande que la fiche récapitulative du dossier technique amiante soit communiquée au personnel.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 juin 2009 à 10h15. La séance est levée à 16h00.

L'Agent chargée de la mise en œuvre de la sécurité

La Gestionnaire

J. Hautenschild

C.Hueber

1- Déterminer les priorités l'évaluation des risques les plus importants et cela à partir des accidents du travail constatés

2- Déterminer des unités de travail par unité géographique

Le site Chappe ne sera pas concerné car il doit être transféré au site Verne
Les différents bâtiments du site Verne peuvent constituer l'unité.

3- Calculer l'indice de priorité du risque IPR

Il permet de déterminer la gravité du risque qui est égale à la probabilité de la survenance du risque en fonction du taux d'exposition des personnes (nombre de personnes exposées)

Une action corrective est définie pour chaque risque, un délai prévisionnel et de réalisation de ces actions est indiqué. Certains délais sont encore à définir.

Le document unique a été mis à jour pour l'EMOP menuiserie et la cuisine. Les locaux du gymnase sont en cours de réalisation. Les tableaux sont projetés au vidéo projecteur.

Pour le gymnase les actions correctives sont en cours, des extincteurs sont refixés, les travaux de maintenance engagés par la Région ne sont pas encore achevés.

Pour les autres locaux, les actions seront réalisées au cours de l'année.

La Gestionnaire

C.HUEBER

Le Président de la Commission
Le Proviseur

P.Freund